



Mot du préfet

Pour cette première chronique de l'année, j'ai choisi de vous présenter sommairement le budget 2008 de la MRC de Portneuf ainsi que quelques objectifs qui en découlent.

Le budget 2008 de la MRC a été adopté lors de la séance régulière du 28 novembre 2007. Celui-ci s'établit à 4 027 681 \$. La répartition des revenus et des dépenses se présente de la façon suivante.

Relativement aux revenus, la principale source émane de la contribution des municipalités de la MRC, soit 2 286 860 \$ (57%), suivent dans l'ordre des subventions de diverse nature (Société d'habitation du Québec, Bureau de la Capitale-Nationale, etc.) pour 1 131 591 \$ (28%), la subvention versée dans le cadre du Pacte rural au montant de 339 303 \$ (8%), divers autres revenus pour un montant de 154 309 \$ (4%) et finalement les revenus générés par le Pacte fiscal soit 115 618 \$ (3%).

En ce qui concerne les dépenses, le secteur du développement économique s'accapare la plus grande partie du budget avec 35%, notamment pour le financement des activités du CLD, suivi des secteurs de l'administration générale (25%), de l'évaluation foncière (21%) et de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (12%).

Sur la base de ces prévisions budgétaires, les principaux objectifs qui en découlent pour l'année 2008 sont :

- Modifications, suite à l'avis gouvernemental, du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), adoption de la version de remplacement et entrée en vigueur, par signification, du ministère des Affaires municipales et des Régions. Subséquemment, la MRC devra assurer la mise en œuvre du plan d'action du SADR et les municipalités devront s'y confirmer, dans les 24 mois, par l'adaptation de leur plan et de leur réglementation d'urbanisme.
- Finalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, adoption par le conseil de la MRC et signification de l'entrée en vigueur par le ministère de la Sécurité publique. Ceci donnera le coup d'envoi à l'établissement d'un programme de prévention et d'inspection.
- Confection des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Raymond et de Saint-Casimir et équilibrage des rôles d'évaluation des municipalités de Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Neuville, Saint-Alban et Saint-Léonard.
- Mise en place du processus de gestion des cours d'eau.
- Élaborer des avenues de solution pour les municipalités en dévitalisation.
- Procéder à un exercice de planification stratégique intégrant la mission et la vision de la MRC.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de communication afin d'accroître la visibilité de la MRC et de faire valoir ses activités et l'implication de ses ressources professionnelles.

L'année 2007 fut riche en activités de toute sorte pour la MRC de Portneuf. Celle-ci a cheminé de façon significative dans plusieurs dossiers importants. L'année 2008 pourrait s'avérer tout aussi bonne. C'est ce que je nous souhaite, c'est ce que je vous souhaite en ne perdant pas de vue les valeurs qui ont contribué à forger notre communauté. BONNE ANNÉE 2008!

Michel Matte, préfet

Chroniques de la MRC

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf (PGMR)

C'est quoi un PGMR?

Le PGMR est un outil de planification s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Il vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les prescriptions de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cette politique a comme objectif général de mettre en valeur annuellement au moins 65 % des matières résiduelles qui peuvent être valorisées. Le PGMR de la MRC de Portneuf a été adopté en septembre 2003 par le conseil de la MRC.

Pourquoi un PGMR?

La MRC de Portneuf a confié une partie du mandat de réalisation du PGMR à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), organisme en fonction depuis le 1^{er} janvier 2005. Cette régie régionale regroupe les 18 municipalités et les territoires non organisés de la MRC de Portneuf en plus de desservir 4 municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier ainsi qu'une municipalité de la MRC de Mékinac.

Dans le but d'atteindre les objectifs visés par la politique gouvernementale, le PGMR détermine les moyens nécessaires pour favoriser l'utilisation optimale des ressources et des équipements de réduction, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles. Afin d'assurer une saine gestion, l'approche de planification intègre des préoccupations environnementales, sociales et économiques visant à maintenir l'intégrité de l'environnement et à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique.

Le suivi du PGMR

Dans le cadre de l'élaboration du PGMR, il a été prévu d'implanter un comité de suivi. Ce comité est constitué de 7 membres dont le président est M. Normand Bolduc, maire de Neuville. Le comité de suivi se rencontre 3 à 4 fois par année. Il analyse l'état d'avancement des interventions proposées dans le PGMR et il formule des recommandations à l'attention du conseil de la MRC.

État d'avancement du PGMR

Plusieurs actions ont été réalisées par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. En voici quelques-unes :

- L'ouverture de l'Éco-centre de Neuville;
- La réalisation de différents projets de récupération (programme de récupération des piles usées dans les écoles de la région, programme d'achat des réfrigérateurs domestiques désuets, le projet-pilote de récupération des plastiques agricoles);
- La récupération des résidus domestiques dangereux;
- De nombreuses séances de formation sur le compostage domestique;
- La distribution de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables de l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI (institutions, commerces et industries);
- L'instauration des collectes de résidus verts (sapins de Noël, herbes et feuilles mortes) afin de les valoriser (compost, paillis, valorisation énergétique);
- L'adoption et la mise en œuvre d'un plan de communication, etc.

Pour obtenir plus d'information ou pour consulter le PGMR, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf à l'adresse suivante : www.laregieverte.ca à la section *Le plan de gestion (PGMR)*.

Dominique Genois,
coordonnatrice
RRGMRP

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 16 janvier 2008 à 20h00.